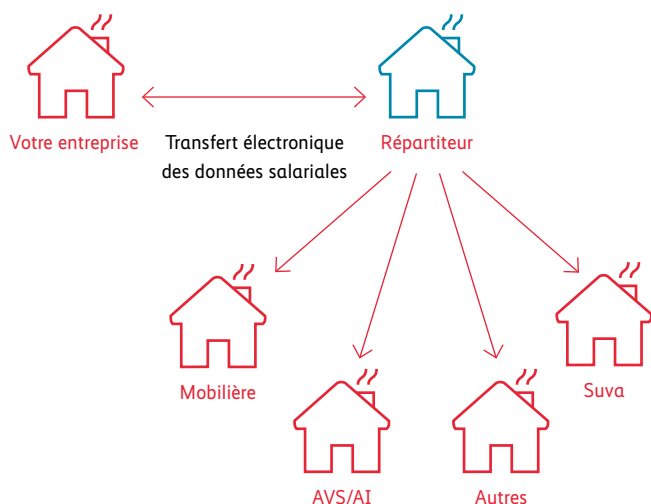


Salaire standard CH: guide pour la configuration du système

Le système Salaire standard CH de swissdec permet un échange de données entièrement numérique entre systèmes de comptabilité salariale, assurances et autorités. Découvrez les étapes de configuration nécessaires à son utilisation.

Swissdec est le label de qualité en matière de comptabilité salariale. Grâce aux technologies les plus récentes, l'expéditeur et le destinataire peuvent s'échanger des données salariales indépendamment de leurs systèmes ou logiciels. Entre les deux, un répartiteur veille à ce que le destinataire ne reçoive que les données salariales qui lui sont effectivement destinées. Le déroulement correct de la procédure est garanti par:

- la configuration du système de comptabilité salariale de l'entreprise;
- la signature électronique et le cryptage SSL des données transmises;
- la programmation du répartiteur: après leur transmission au destinataire, les données salariales sont automatiquement effacées dans le répartiteur.



Configuration du système de comptabilité salariale

Pour transmettre les données salariales par ELM, vous avez besoin d'un système de comptabilité salariale certifié swissdec ainsi que d'un profil d'assurance ELM. Vous trouverez la liste des systèmes de comptabilité salariale certifiés swissdec à l'adresse [swissdec.ch/certified-erp](https://www.swissdec.ch/certified-erp).

Le système de comptabilité salariale doit être configuré selon le profil d'assurance indiqué par la Mobilière afin d'assurer une transmission parfaite des données salariales. La configuration doit être effectuée avant le traitement des premiers salaires de l'année civile!

Afin de pouvoir transmettre les salaires par voie électronique, veuillez commander assez tôt votre profil d'assurance ELM auprès de l'agence générale compétente de la Mobilière.

Le profil d'assurance ELM vous sera envoyé par courrier postal. Après votre commande, il sera également disponible au format électronique sur le portail clients «Ma Mobilière», parmi vos documents.

Le profil d'assurance ELM reste valable jusqu'à ce qu'une adaptation de la police soit effectuée. L'envoi du nouveau profil est alors déclenché automatiquement.

Les trois phases pour la configuration du système de comptabilité salariale:

- Dans l'assurance accidents selon la LAA, l'assurance complémentaire LAA et/ou l'assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie, saisissez la Mobilière en tant que partenaire d'assurance et destinataire des données salariales au moyen du numéro d'assureur S1.
- Saisissez les cercles de personnes, les sommes de salaires maximales et les taux de prime selon les indications du profil d'assurance ELM.
- Attribuez le code à deux chiffres indiqué dans le profil d'assurance ELM à tous les collaborateurs et collaboratrices. Le code doit être mis à jour lors de mutations de personnel et de l'embauche de nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices.

Vérifiez l'exactitude des informations saisies afin d'assurer une transmission et un traitement correct des données salariales.

Décompte des salaires

Vous établissez le décompte mensuel des salaires comme d'habitude dans votre système de comptabilité salariale.

Transmission des données salariales

Grâce à la transmission électronique des données salariales, vous ne devez plus remplir de formulaires de déclaration. Avec Salaire standard CH, vous déclarez les sommes de salaires de votre personnel directement depuis votre système de comptabilité salariale.

Les cinq phases de la procédure:

- Transmettez vos données salariales à la Mobilière à l'aide de la fonction correspondante dans le système de comptabilité salariale. Vous recevrez ensuite un lien de confirmation dans votre système de comptabilité salariale.
- En cliquant sur ce lien, vous accédez automatiquement au site Internet de confirmation sécurisé de la Mobilière.
- Vous pouvez adapter les sommes de salaires en modifiant les données saisies sous les rubriques «Déductions» et/ou «Suppléments».
- Les données salariales sont disponibles pendant cinq jours après la transmission. Passé ce délai, elles sont supprimées automatiquement pour des raisons de protection des données; le cas échéant, elles doivent être transmises une nouvelle fois.
- Si les sommes de salaires ont été reprises correctement du système de comptabilité salariale, vous pouvez confirmer et valider la transmission. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de corriger ou de supprimer la déclaration. Une fois la transmission effectuée, vous pouvez télécharger un reçu au format PDF à titre de confirmation. Ce n'est qu'après votre validation que le décompte définitif vous sera envoyé par courrier postal et mis à votre disposition sur le portail clients «Ma Mobilière».

Support

Avez-vous besoin d'une aide technique pour configurer votre système de comptabilité salariale ou pour transmettre les données salariales? N'hésitez pas à contacter le service clients de l'éditeur de votre logiciel de comptabilité salariale.

Avez-vous des questions au sujet de votre profil d'assurance ELM? Votre agence générale se tient volontiers à votre disposition.

Vous pouvez aussi consulter notre site internet mobiliere.ch/elm